Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260605-D2026_06_01-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
1er juin 2026

Date d'affichage
1er juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, BARBIER, LE BELLEGO, OLLIVIER, Mmes. QUILGARS LABARRE, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : Mme. LE GALLOU pouvoir à Mme. QUILGARS LABARRE, Mr. LEMAITRE pouvoir à Mr. LE CASTREC,

Secrétaire de séance : Mr. BARBIER

***N° de la délibération* :**
2026/06/01

***Objet de la délibération* :**
Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1000 habitants et +)

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'instruction n° IIOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

VU l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260605-D2026_06_01-DE

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260605-D2026_06_01-DE

par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes. QUILGARS LABARRE Liliane, JAFFRAIN Patricia, DESNOS Tiffanie et DUPAS Marine.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués titulaires :

Une seule liste a été déposée et enregistrée : SÉNATORIALES PLERNEUF.

La liste est composée par Mrs. et Mmes. LE MÉHAUTÉ Philippe, QUILGARS LABARRE Liliane, CHASSAGNE Arnaud et JAFFRAIN Patricia, CLERMONT Julien, BOLLORÉ Estelle.

Monsieur le Président du bureau de vote rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs.

A obtenu :

- Liste SÉNATORIALES PLERNEUF : 15 voix

Mr. LE MÉHAUTÉ Philippe, Mme. QUILGARS LABARRE Liliane et Mr. CHASSAGNE Arnaud ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Mme. JAFFRAIN Patricia, Mr. CLERMONT Julien et Mme. BOLLORÉ Estelle, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Le secrétaire de séance
Julien BARBIER

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

MAIRIE DE PLERNEUF (CÔTES D'ARMOR)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260605-D2026_06_01-DE